

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

DECISION N°2023 / 78 / EAU_PURE / 7
PROJET EAU PURE DU SEDIF

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 ;
- vu sa décision n°2022/109/EAU_PURE/1 du 7 septembre 2022 décidant de l'organisation d'un débat public, sur le projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable, intitulé par le maître d'ouvrage « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore »,
- vu la lettre de Mme Paola OROZCO-SOUEL en date du 8 juin 2023, indiquant sa démission de la fonction de présidente de la commission particulière en charge de l'animation du débat public « L'eau potable en Ile-de-France »,

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Mme Agnese Maria BERTELLO est désignée comme présidente de la commission particulière en charge de l'animation du débat public « L'eau potable en Ile-de-France ».

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président



Marc RAPINUTTI